



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil dix sept, le dix sept février, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – BARBIER Sylvain – Angélique BREUIL

Absents excusés : TILLARD Christelle

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : TILLARD Christelle à LEQUY Norbert

OBJET : Location jardin rue de la Fontaine

Suite à la vente de l'habitation située au 4 rue de la Fontaine, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande émanant des nouveaux propriétaires a été déposée en Mairie, pour louer 3 ares 94 pris dans la parcelle 34 section 1 au lieu dit « village ».

Après en avoir délibéré, et pour permettre à la commune d'en reprendre la jouissance dès qu'elle en éprouvera le besoin, le Conseil Municipal décide de louer cette parcelle à titre précaire et révocable, d'année en année, conformément aux articles 1774, 1737, et 1738 du code civil.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la location à 45 €, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 21 février 2017
Et publication le 21 février 2017

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 17 février 2017
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil dix sept, le dix sept février, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – BARBIER Sylvain – Angélique BREUIL

Absents excusés : TILLARD Christelle

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : TILLARD Christelle à LEQUY Norbert

OBJET : Trésorerie de VIGY : convention comptable

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la trésorerie de VIGY assure la gestion de la commune de SORBHEY.
Aussi pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits émis par la
collectivité, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un projet de convention émis par la
trésorerie de VIGY portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, et en avoir délibéré, autorise
Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la trésorerie de VIGY, représentée par Monsieur
VILLIBORD, trésorier.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 21 février 2017
Et publication le 21 février 2017

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 17 février 2017
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil dix sept, le dix sept février, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – BARBIER Sylvain – Angélique BREUIL

Absents excusés : TILLARD Christelle

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : TILLARD Christelle à LEQUY Norbert

OBJET : VPI à l'école : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de la directrice de l'école demandant un équipement de projection vidéo fixe dans chaque classe.

Il présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise AMEDIA COMPUTER de Courcelles Chaussy pour la fourniture et la pose de vidéo projecteur interactif à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise AMEDIA COMPUTER pour un montant HT de 8 132,50 €, soit 9 759, 00 € TTC ;
- SOLLICITE de Monsieur le Préfet une subvention au titre de la DETR 2017 ;
- DECIDE d'inscrire cette opération en investissement au budget 2017 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention ;
- PRECISE que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification de la subvention.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 21 février 2017
Et publication le 21 février 2017

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 17 février 2017
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil dix sept, le dix sept février, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – BARBIER Sylvain – Angélique BREUIL

Absents excusés : TILLARD Christelle

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : TILLARD Christelle à LEQUY Norbert

OBJET : VPI à l'école : demande de subvention Réserve Parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de la directrice de l'école demandant un
équipement de projection vidéo fixe dans chaque classe.

Il présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise AMEDIA COMPUTER de Courcelles
Chaussy pour la fourniture et la pose de vidéo projecteur interactif à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise AMEDIA COMPUTER pour un montant HT de
8 132,50 €, soit 9 759, 00 € TTC ;
- SOLLICITE de Madame la Députée, une subvention au titre de la réserve parlementaire ;
- DECIDE d'inscrire cette opération en investissement au budget 2017 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de
subvention ;
- PRECISE que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification de la subvention.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 21 février 2017
Et publication le 21 février 2017

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 17 février 2017
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil dix sept, le dix sept février, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – BARBIER Sylvain – Angélique BREUIL

Absents excusés : TILLARD Christelle

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : TILLARD Christelle à LEQUY Norbert

OBJET : Travaux électriques : demande de subvention AMITER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux électriques (suppression de
luminaires boules vapeur de mercure, rue des Sorbiers, rue de la Vignotte et rue de la Fontaine)

Il présente à l'assemblée les différents devis de l'entreprise SLEE :

- Rue des Sorbiers : 4 830, 00 € HT
- Rue de la Vignotte : 8 900, 00 € HT
- Rue de la Fontaine : 1 325, 00 € HT

Soit un total TTC de 18 066, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de l'AMITER pour aider au financement de ce projet ;
- Précise que les travaux seront inscrits au budget 2017 ;
- Précise que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification des subventions.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 21 février 2017
Et publication le 21 février 2017

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 17 février 2017
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil dix sept, le dix sept février , à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – BARBIER Sylvain – Angélique BREUIL

Absents excusés : TILLARD Christelle

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : TILLARD Christelle à LEQUY Norbert

OBJET : CCHCPP : commission d'appel d'offres pour les groupements de commandes

Suite à la fusion de la CCPP avec la CCHC, et au Conseil Communautaire du 24 janvier 2017,
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un membre du Conseil Municipal
pour siéger à la commission d'appel d'offres pour les groupements de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Monsieur Claude SPINELLI, 2^e Adjoint, pour
siéger à cette commission.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 21 février 2017
Et publication le 21 février 2017

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 17 février 2017
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil dix sept, le dix sept février , à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – BARBIER Sylvain – Angélique BREUIL

Absents excusés : TILLARD Christelle

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : TILLARD Christelle à LEQUY Norbert

OBJET : CCHCPP : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Suite à la fusion de la CCPP avec la CCHC, et au Conseil Communautaire du 24 janvier 2017,
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer deux membres du Conseil
Municipal pour siéger à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Philippe PIOT – titulaire
- Monsieur Claude SPINELLI - suppléant

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 21 février 2017
Et publication le 21 février 2017

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 17 février 2017
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 FEVRIER 2017

Date de convocation : 9 février 2017

Date d'affichage : 21 février 2017

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil dix sept, le dix sept février, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – BARBIER Sylvain – Angélique BREUIL

Absents excusés : TILLARD Christelle

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : TILLARD Christelle à LEQUY Norbert

OBJET : CCHCPP : convention prestations de services

- Vu l'arrêté préfectoral N°2016-DCTAJ/1-102 portant fusion des Communautés de Communes du Haut Chemin et du Pays de Pange, en date du 22 décembre 2016 ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange ;

Monsieur le Maire précise que suite à la fusion de la CCHC avec la CCPP, il est nécessaire de signer une convention concernant les prestations de services avec la nouvelle entité dénommée « Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, et en avoir délibéré :

- accepte la convention « prestations de services »
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention avec la CCHCPP

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 21 février 2017
Et publication le 21 février 2017

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 17 février 2017
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »